

3.5.138 - HABILITATION ÉLECTRIQUE INITIALE INDICE : BS (2 JOURS)

Objectif général

Obligatoire pour les électriciens comme pour les non-électriciens (peintres, maçons, agents d'entretien) accédant aux locaux réservés, le titre d'habilitation garantit la sécurité de tous. Cette formation permet de maîtriser les risques électriques et d'adopter les bonnes procédures professionnelles pour travailler en toute sécurité.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Réaliser en sécurité des interventions élémentaires et/ou des manœuvres d'ordre électrique en basse tension dans un environnement présentant des risques électriques

Prérequis

- Règles élémentaires de l'électricité

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :
Accessibles quel que soit votre niveau,
Directement opérationnelles en entreprise.

Durée : 14h

Public : Non électricien appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques. Il a reçu préalablement une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 5 à 12 personnes

Suivi et évaluation :

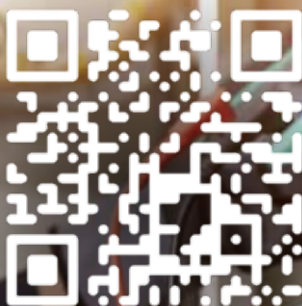
- Acquis mesurés en entrée et en fin de formation.
- Attestation de formation

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs
- Exercices pratiques
- Études de cas et exemples concrets

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.



Pour plus d'informations



Séquence 1 :

Notions réglementaires & dangers de l'électricité (théorie)

Matin

- Cadre réglementaire : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C 18-510.
- Les dangers de l'électricité : analyse des risques électriques et effets sur le corps humain.
- Environnement et limites : identification des zones à risque et des différents niveaux d'habilitation.
- Les documents applicables et obligatoires lors des interventions.

Séquence 2 :

Procédures de mise en sécurité et interventions simples

Après-midi

- Analyse des risques pour les opérations simples et les manœuvres d'ordre électrique.
- Choix et utilisation des moyens de protection
- Prescriptions de sécurité pour réaliser des interventions élémentaires et des manœuvres en BT.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Séquence 3 :

Mises en situation pratiques & gestes professionnels

Matin

- Manipulation réelle des équipements de protection (EPI/EPC).
- Exercices pratiques face à une situation de travail réelle.

Séquence 4 :

Évaluations

Après-midi

- Validation des connaissances et des savoirs fondamentaux requis.
- Validation terrain des savoir-faire et du respect strict des consignes de sécurité.

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations